Image not found or type unknown

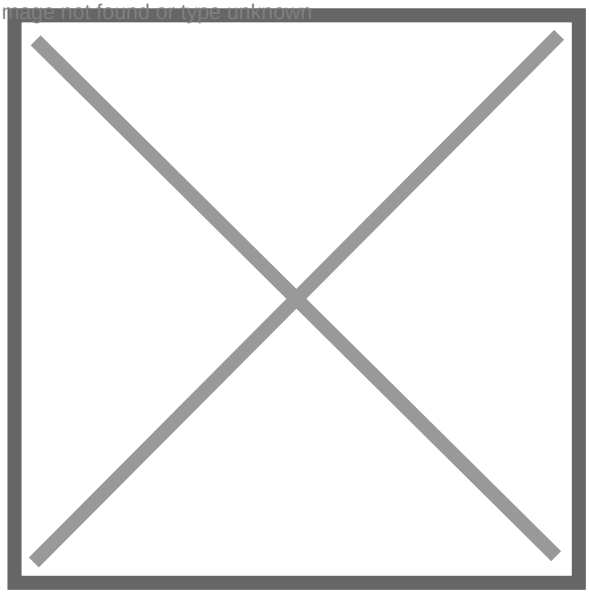

Fcp actilion equilibre d fcp

Par **Schwarzberg**, le **18/09/2008** à **22:42**

Egalement, mon époux, suivant les conseils oh combien éclairés du Conseiller du Crédit Lyonnais de Beaulieu sur Mer, a souscrit 145 parts de FCP ACTILION EQUILIBRE D FCP (code 42208) - Forme Juridique OPCVM - Promoteur : Crédit Lyonnais, le 22.03.2000 soit Euros 29.508.95 ou F.F. 193.566.02 d'où commission de F.F. 6.433.98.
Sur le contrat signé, il était question "que la durée minimale de placement recommandée était de 3 ans"....
Cependant, voyant notre capital fondre, nous contactions hebdomadairement le Directeur du CL de Beaulieu pour savoir quoi faire.....
Réponse : Attendez encore un peu, les marchés vont reprendre, et vous m'en remercierez.....
Tant et si bien que devant faire face aux dépenses de mes deux enfants, étudiant en France, j'ai dû vendre, fort heureusement, le 03.01.2007 et n'ai obtenu que Euros 23.625.-
Vous occupez-vous également de ce genre de dossier qui porte sur les OPCVM ??
Merci.

Par **Patricia**, le **18/09/2008** à **23:47**

Bonsoir,

OPVCM : Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilière,
qui regroupe SICAV et FCP

Vous avez acheté une part ou une action de vos Fonds Commun de Placement.
Les souscriptions et les rachats se font sur la base de la valeur liquidative.
Les actions sont cotables en bourse donc risquées mais parfois performantes

sur le moyen et long terme.

Un investissement en actions doit être envisagé sur une période supérieure
à 3 ans. Comme ce qui est précisé sur votre contrat...

Les avoir souscrites à 29.508 e pour les racheter à 23.625, ne me surprend pas et peut-être logique.

Quelle est votre question et que voulez-vous savoir ?

Cordialement

Par **Schwarzberg**, le **23/09/2008** à **21:03**

Il s'agit de "Actilion Equilibre" Forme Juridique de l'OPCVM : F.C.P. Promoteur : Crédit Lyonnais -Société de Gestion : Crédit Lyonnais Asset Management - Dépositaire :Crédit Lyonnais - Commissaire aux Comptes : KPMG Audit

Caractéristiques :

Classification: OPCVM diversifié
Orientation des placements : OPCVM d'OPCVM. La gestion du portefeuille portera principalement sur des parts ou actions d'OPVCM du CREDIT LYONNAIS (minium 50% d'OPCVM). Le Fonds orientera sa gestion, de façon équilibrée, sur des produits de taux français ou étrangers et sur les produits actions françaises ou étrangères.
.....
L'exposition au risque de change pourra être neutralisée par le recours à des covuertures, notamment par des options de change cotées sur un marché organisé ou par des ventes de devises à terme.
....
Le Fonds pourra également utiliser la technique des Swaps et inervenir sur les marmchés de gré à gré (CAP et FLOOR) autorisés par la réglementation en vigueur. Le Fonds peut investir plus de 5% de son actif en actions ou parts d'OPPCVM de droit français ou coordonés.

Durée minima de placement recommandée :
3 ans

(Nour avons attendu 7 ans..... pour être finalement perdants par manque d'information à ce sujet par le Conseiller de la Banque qui nous avait conseillé de souscrire "Actilion Equilibre" !!!!!!

Je souhaiterais recourir à un Avocat pour les pertes... Qu'en pensez-vous ???
Merci infiniment.

Par **Schwarzberg**, le **28/09/2008** à **08:11**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Pas reçu de réponse à mon message concernant FCP ACTILION EQUILIBRE D FCP.
Un conseil ou une aide quelconque seraient fortement appréciés.
Remerciements.

Par **Patricia**, le **28/09/2008** à **10:15**

Bonjour,

Vous pouvez toujours consulter un avocat spécialisé Droit Commercial
(droit boursier) / Droit Fiscal.
Meilleur conseiller en la matière, apportez-lui tout votre dossier.
Je ne peux pas non plus vous affirmer si cette consultation sera bébéfique
et vous apportera tous les profits attendus.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **06/10/2008** à **00:34**

Bonsoir Madame, (bonsoir "Belabrunna")

Je ne pourrai rien ajouter en terme de conseil, mais simplement vous dire que vous avez très bien choisi votre moment pour vendre.

Celui qui a acheté en 2003, a pu gagner jusqu'à 40% et plus car les actions ont plus que doublé en 4 ans.
Pour vous cela n'a été qu'un rattrapage d'une bonne partie de vos pertes enregistrées entre 2000 et 2003.

Vous avez eu une belle chance en prenant cette initiative en 2007, maigre consolation je vous le concède, mais depuis que vous avez vendu, la crise financière a frappé et [s]ils ont perdu déjà 12% environ[/s].

(J'ai pris l'exemple d'un produit ressemblant, que je connais).

Bien à vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés